



UNE PROPOSITION INACCEPTABLE ET PROVOCATRICE !

Le 31 janvier, l'Association des Employeurs proposait 0,6% d'augmentation des RMMG sous condition de geler la garantie conventionnelle des 85%,

C'était inacceptable, et plus de 12.000 d'entre vous l'ont fait savoir en signant la pétition interfédérale

Le 14 février, l'Association des Employeurs rejetait votre soutien à la Convention Collective, portant à deux années la condition du gel de la garantie des 85%,

Il n'y a plus de mot pour qualifier cette attitude qui met en danger notre Convention Collective !!!

L'interfédérale, forte de votre première mobilisation, s'est réunie les 22 février et 2 mars pour réclamer une véritable négociation, sérieuse et loyale, au travers d'une lettre-ouverte au Président de l'Association des Employeurs.

Mais SURTOUT : l'Interfédérale exige le respect des textes conventionnels couvrant notre Branche et une toute autre attitude des employeurs !!!

NOUS NE POUVONS TOLERER LA MISE EN DANGER DE NOTRE CONVENTION COLLECTIVE !

La gravité de la situation impose un front commun fort et déterminé de TOUTES et TOUS !

L'Interfédérale demande audience auprès des Conseils d'Administration de l'ARRCO et de l'AGIRC,

et appelle l'ensemble des salariés de la branche à débrayer pour affirmer leur attachement à la Convention Collective Nationale.

Mercredi 15 mars 2017 à 14h00

En Régions, un arrêt du travail est prévu de **14h00 à 16h00** avec rassemblement devant les établissements

A Paris, rassemblement massif devant le siège de l'ARRCO-AGIRC, Rue Jules César, **dès 14h00** et devant les établissements d'Ile-de-France

NOTRE CONVENTION COLLECTIVE EST NOTRE BIEN COMMUN

**NOUS REFUSONS SA MISE EN DANGER
ET EXIGEONS LE RESPECT DE SES DISPOSITIONS**